

Consultation sur le projet de politique bioalimentaire québécoise – Livre vert

**Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et ressources
naturelles**

**Les 16 principes de développement durable :
au-delà d'une prise en compte obligatoire, des pistes
de bonification enrichissantes**

Mémoire déposé par l'Association professionnelle des éco-conseillers du Québec
(APECQ)

24 Août 2011

Auteurs :

Claudine Segui;
Marc-André Girard;
Marlène Gaudreault;
Éco-conseillers diplômés ©

Collaborateurs :

Ian Segers;
Josée Vermette;
Éco-conseillers diplômés ©

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
1/ Contexte – Loi sur le développement durable.....	5
2/ Introduction – Présentation de l'éco-conseiller	5
3/ Les 16 principes de développement durable – Prise en compte sommaire.....	7
A) Santé et qualité de vie	7
B) Équité et solidarité sociales	8
C) Protection de l'environnement	9
D) Efficacité économique	10
E) Participation et engagement.....	11
F) Accès au savoir	12
G) Subsidiarité.....	14
H) Coopération intergouvernementale	15
I) Prévention	16
J) Précaution	17
K) Protection du patrimoine culturel	18
L) Préservation de la biodiversité	19
M) Respect de la capacité de support des écosystèmes	20
N) Production et consommation responsable	21
O) Pollueur-payeur	22
P) Internalisation des coûts.....	23
4/ Conclusion – Recommandations	24
Références.....	25
Annexe 1 – Résumé des recommandations	26

RÉSUMÉ

La Loi sur le développement durable prescrit à l'Administration publique de prendre en compte les 16 principes de développement durable dans toutes ses activités. Puisque cette politique se veut un projet structurant, elle a été passée en revue par des membres de l'Association professionnelle des éco-conseillers du Québec au regard de ces principes. L'exercice qui vous est présenté sous forme de mémoire, ne se veut pas exhaustif et n'a pas non plus pour ambition de remplacer une réelle prise en compte. Il permet toutefois de pointer quelques pistes de bonification, que vous retrouverez sous forme de recommandations et d'envisager la politique dans toute la globalité du développement durable.

1/ CONTEXTE - LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En avril 2006, la *Loi sur le développement durable* a été adoptée à l'unanimité par les députés à l'Assemblée nationale. Elle y définit le développement durable comme un concept s'appuyant « sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Il « s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette même loi prescrit à l'Administration publique de prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable « dans toutes ses sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions », et « à tous les niveaux ». Cela, « afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable ».

Puisque la Loi prévoyait également l'élaboration d'outils, un *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* a été développé afin de préciser les modalités de la prise en compte et de s'assurer que celle-ci s'inscrive dans un processus homogène et cohérent au niveau global de l'État.

À l'aide de cet outil, la prise en compte des principes de développement durable permet « de bonifier les actions entreprises » et « d'améliorer les processus décisionnels ». Elle doit donc « se situer le plus en amont possible d'une action, soit dès le processus d'élaboration ou d'analyse » et « être vue comme un outil d'aide à la prise de décision. Elle doit être intégrée dans le processus de décision habituel ». Le Guide souligne l'importance de documenter l'exercice de prise en compte puisque toute personne se sentant interpellée par celle-ci détient « l'occasion de questionner tout décideur sur la nature de la prise en compte ».

2/ INTRODUCTION - PRÉSENTATION DE L'ÉCO-CONSEILLER

Les éco-conseillers forment une nébuleuse professionnelle; ils sont reliés entre eux par une formation commune dispensée à l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette formation de deuxième cycle propose une manière innovante de réfléchir à notre impact et notre champ d'action en tant qu'individu réflexif; lié à une communauté de destin planétaire avec les autres humains et avec la nature.

L'enseignement est fondé sur une pratique du changement social par le développement durable. La formation aborde des enjeux contemporains comme les changements climatiques, les cultures autochtones, la santé, la gestion du risque, la psychosociologie des organisations, de façon multidisciplinaire tout en visant une application pragmatique des apprentissages.

Les éco-conseillers travaillent dans une diversité d'organisations, du gouvernement aux groupes communautaires en passant par les grandes entreprises, les PME ou les

établissements d'enseignement. Ils servent souvent d'interface entre les intervenants de disciplines diverses et entre des acteurs dont les valeurs peuvent être à priori en contradiction.

La diversité des points de vue, les divergences d'opinions et les dilemmes sont accueillis comme une façon réaliste de travailler et comme un moyen pour réfléchir plus, avec plus de gens pour prendre des décisions complexes et parfois dans l'incertitude.

Mais, les éco-conseillers sont avant tout des humains inspirés par le devenir de l'humanité et de la nature tout en étant inquiet face à ce même devenir. Cette inquiétude se manifeste par une responsabilité éthique face à nos actions individuelles et collectives.

Si le changement est une constance, alors les éco-conseillers sont des acteurs de changement dans un monde changeant. Ils misent sur l'intelligence collective et utilisent au meilleur de leurs capacités des moyens originaux pour agir dans ce grand débat concernant le sens que nous voulons insuffler à ce changement.

Ainsi, le développement durable des éco-conseillers est aussi un rêve, une finalité, un horizon moteur; celui de co-construire un monde plus libre, plus juste, plus vert et plus solidaire.

« Avec les éco-conseillers, nous ne voulons pas une révolution et nous pensons qu'une évolution est insuffisante. C'est une métamorphose qui nous tient à cœur : une transformation en profondeur, un changement de forme, qui permettrait de faire avec ce qui existe quelque chose de radicalement différent sans supprimer le résultat de tant d'efforts des générations précédentes pour que notre vie soit plus dirigée vers l'épanouissement personnel que vers la recherche angoissée de la nourriture du lendemain. »

- Nicole Huybens, professeure au DESS en Éco-conseil à l'UQAC

Par conséquent, l'association professionnelle des éco-conseillers du Québec (APECQ), qui rassemble les éco-conseillers diplômés du Québec, jugeait qu'il était pertinent, important, et même de son devoir, de déposer un mémoire sur un projet aussi structurant que la nouvelle politique bioalimentaire, dont la vision s'étend jusqu'à 2030. En plaçant au centre de cette politique le produit, on y place automatiquement le consommateur d'aliments, soit chacun d'entre nous. Cela en fait un projet de société à co-construire.

3/ LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PRISE EN COMPTE SOMMAIRE

L'APECQ ne juge pas qu'il est de sa responsabilité de faire une prise en compte complète des 16 principes de développement durable pour le Livre vert, avec l'outil prévu à cet effet. Rappelons que cela aurait dû être fait au cours de sa rédaction, ou du moins avant d'être soumis en consultation publique. Vous trouverez donc une brève contextualisation de chaque principe, au regard notre compréhension des principes et du Livre vert, suivie de quelques recommandations. Cet exercice ne se veut pas exhaustif, mais plutôt constructif, dans l'optique où une prise en compte des 16 principes de développement durable sera faite en bonne et due forme pour la prochaine version du Livre vert, par une équipe de travail multidisciplinaire.

A) SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Si dans le Livre vert on parle de santé en termes d'aliments sains (qualités nutritionnelles) et de salubrité, on parle peu des risques que les méthodes de production peuvent avoir sur la santé et la qualité de vie des différents acteurs, incluant les producteurs, les travailleurs, les consommateurs, les populations de proximité, bref, des humains en place et de ceux qui suivront. En effet, il faut s'interroger et envisager les options qui permettront de protéger et d'améliorer la situation actuelle concernant la santé et la qualité de vie et réduire les risques pour la santé de tous les groupes de personnes cités précédemment.

De plus, la prise en compte de la qualité de vie des communautés est un enjeu trop souvent marginalisé. Cela est pourtant essentiel, tout comme la qualité de vie des producteurs.

Ensuite, l'APECQ déplore que les six rapports portant sur la politique agricole et agroalimentaire devant être publiés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ne l'aient pas été avant la consultation publique. En effet, ces avis, déposés dans le cadre de l'application de l'article 54 de la *Loi sur la santé publique*, doivent traiter d'enjeux distincts de santé publique en lien avec le secteur agroalimentaire et portent sur la politique agricole et agroalimentaire. En n'étant pas rendus public à temps, ou en ayant sorti le Livre vert sans les avoir attendus, il est fort probable que des préoccupations relatives à la santé et à la qualité de vie n'aient pas été envisagées. Leur publication n'aurait toutefois pas garanti l'intégration de ces préoccupations puisque des deux rapports de la collection publiés en février 2011, seules une ou deux de leurs recommandations ont été considérées et intégrées.

À preuve, l'avis « Mesures de réduction de l'exposition aux pesticides dans les aliments » (INSPQ, 2011) identifiait « la présence de pesticides dans les aliments de consommation tels les fruits et les légumes frais ou transformés » comme « source de préoccupation [pour la santé de la population] et un sujet on ne peut plus sensible pour

la population ». Aucune orientation ou objectif n'en fait mention ; on ne parle d'utilisation rationnelle de produits chimiques et d'agriculture biologique qu'en termes de préoccupations environnementales et non de santé et de qualité de vie des populations.

Recommandations :

- Conduire plus d'études comparatives sur les effets sur la santé de différentes méthodes de production et publier les résultats;
- Prendre en compte la qualité de vie des producteurs et de leurs communautés;
- Faire davantage de surveillance de résidus de pesticides et publier toutes les données de surveillance (celles déjà obtenues et celles à venir) ;
- Encourager davantage l'agriculture biologique, la gestion intégrée des ennemis et les modes de production prouvés sans risque pour la santé (programmes, subventions, crédits d'impôt, etc.) ;
- Attendre la publication de la collection complète des six rapports de l'INSPQ avant la rédaction finale de la politique et prendre en compte leurs recommandations;
- Rendre plus accessibles les produits biologiques.

B) ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Ce principe implique de déployer des considérations spécifiques envers ceux qui sont ou pourraient être défavorisés. Cela peut être tant au niveau des personnes à faible revenu que des agriculteurs qui font souvent face aux stéréotypes, faute de valorisation de leur métier, par exemple.

Il faut donc que des mesures favorisant une solidarité sociale, une cohésion dans la volonté de réalisation d'un projet, soient proposées. Considérant l'ampleur de la politique proposée, il est primordial que tous les groupes y soient représentés et considérés. Ainsi, il doit y avoir des mesures réparties équitablement pour tous : les producteurs (petits, gros, biologiques, conventionnels, etc.), les transformateurs, les exportateurs, les distributeurs, les transporteurs, les restaurateurs, les marchands (indépendants, chaînes, etc.), sans oublier les travailleurs de l'industrie et les consommateurs.

L'application de normes ne doit pas se faire aveuglément, mais plutôt dans la variabilité et la diversité des pratiques; il peut y avoir des différences dont il faut tenir compte. Proposant une vision sur un horizon allant jusqu'à 2030, cette politique se veut un projet de société. Les options envisagées ne doivent donc pas produire d'iniquités. Si c'est le cas, des mesures devraient être prévues afin de les réduire, tout comme les bénéfices doivent également être répartis.

Finalement, la tenue de cette consultation publique en plein été n'est ni juste, ni équitable : c'est une période pendant laquelle les producteurs sont trop occupés aux champs et qu'une partie importante des intervenants, dont les consommateurs et les transformateurs, sont en vacances. Cela en empêche plusieurs de se manifester.

Recommandations :

- Rendre plus accessibles les aliments sains et de qualité;
- Démarginaliser l'agriculture biologique;
- Valoriser les emplois relatifs au monde agroalimentaire en misant sur l'acceptabilité sociale;
- Différencier l'aide selon différents facteurs (type de production, taille de l'entreprise, région géographique) ;
- Ouvrir une seconde période de consultation publique, à défaut de prolonger celle-ci ou de l'avoir planifiée à un moment opportun.

C) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au-delà de la réduction des pollutions d'origine agricole et la protection de la base des ressources naturelles, il faut que la protection de l'environnement, au sens biophysique du terme, implique aussi de générer des avantages ou des bénéfices environnementaux. La génération d'avantages ou de bénéfices environnementaux laisse plus de marge de manœuvre aux générations présentes et futures.

On peut bien demander aux producteurs de déposer un bilan phosphore comme critère d'écoconditionnalité à un programme, ou de planter une bande riveraine, mais sur un horizon 2030, est-ce seulement ce que nous voulons exiger afin de protéger notre environnement? Non. Et les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) abondent en ce sens.

À une autre échelle, la protection de l'environnement s'applique dans le choix des approvisionnements. Les critères d'achats devraient donc tenir compte de ce principe, et cela ne s'applique pas qu'aux consommateurs : l'État devrait montrer l'exemple et doter tout son réseau (ministères et organismes (MO) et institutions (commissions scolaires, agences de santé, municipalités, etc.)) de ces critères au niveau des achats d'aliments. Par exemple, acheter des aliments locaux ou cultivés selon des modes de production plus respectueux de l'environnement, comme l'agriculture biologique.

Outre la qualité de l'eau (de surface et souterraine), d'autres éléments du milieu naturel doivent être évalués, en fonction de la valeur environnementale du milieu (et non économique). Pour n'en nommer que quelques-uns : la qualité des sols, la qualité de

l'air (incluant GES et couche d'ozone), la faune, la flore, les autres organismes vivants et les impacts directs sur l'écosystème.

Si le Livre vert projette que « les entreprises bioalimentaires se démarqueront sur les marchés grâce à leur image de marque “verte” », il faut faire attention à ne pas tomber dans l'écoblanchiment (*greenwashing*). L'image ne doit pas rester une image.

Recommandations :

- Intégrer davantage de critères d'écoconditionnalité aux programmes, comme par exemple le morcellement des terres ;
- Mettre sur pied des programmes permettant de respecter les critères d'écoconditionnalité ;
- Conduire des études et rendre publics les résultats;
- Intégrer l'achat local et un mode de production plus respectueux de l'environnement dans les critères d'achat des produits alimentaires destinés au réseau de l'État.

D) EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Et si le secteur bioalimentaire était reconnu au-delà d'une simple contribution à l'essor économique du Québec, comme l'envisage la vision proposée dans le Livre vert? Et si une prospérité économique favorable au progrès social et plus respectueuse de l'environnement était dans la ligne de mire de la vision? Déjà, on pourrait dire de façon un peu plus sincère et réelle que le tout serait fait dans une perspective de développement durable...

Dans la mission du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), on note aussi que la dimension de la commodité commerciale (accroissement de richesse) prime sur la raison d'être du secteur bioalimentaire, qui est de nourrir sa population afin que ses gens s'épanouissent. Conséquemment, l'alimentation est vue par l'industrie comme une commodité commerciale, soumise aux règles féroces du commerce, au détriment de la santé, de l'équité, des collectivités et de l'environnement.

Finalement, en termes d'efficacité économique, il faut s'interroger sur le progrès social et la satisfaction des objectifs de développement durable, tout comme sur la rentabilité économique (à court terme) et sur la prospérité économique (moyen et long terme). Aucun ne doit se faire au détriment de l'environnement, de la santé et qualité de vie et de l'équité et solidarité sociales.

Recommandations :

- Développer des indicateurs mesurant l'impact de la rentabilité, de la prospérité et de l'efficacité économiques sur l'environnement, la santé, l'équité et les collectivités;
- Assurer tant la rentabilité que la prospérité économique des projets.

E) PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

L'INSPQ pointe ceci dans son avis sur la « Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines » (2011) : « fréquemment, les mesures sont fortement liées au développement économique et ne concernent pas les implications sociales de la production agricole », les « politiques se traduisent par des incitatifs financiers pour les agriculteurs adoptant de nouvelles pratiques ». Qu'en est-il de la participation civile? Si l'objectif est de mettre le produit au cœur de cette politique, donc par biais, le consommateur, il faut aller chercher sa participation et son engagement. S'il ne se sent pas concerné, on peut l'oublier comme acteur et réalisateur de la politique.

Il en est d'ailleurs de même pour les producteurs, les transformateurs, les restaurateurs, les marchands, etc. Toutes les parties prenantes de la chaîne de l'alimentation, du début à la fin, doivent participer et être engagées dans cette politique, de la conception à l'évaluation, en passant par la réalisation. C'est la seule manière d'en assurer le succès.

Il est donc évident qu'une consultation qui se veut publique, rappelons-le, mais qui s'est déroulée au milieu de l'été, période d'intense activité pour les producteurs et période de vacances pour les consommateurs, va directement à l'encontre du principe de participation et de l'engagement. Elle ne favorise aucunement la transparence, l'esprit de collaboration, la transmission d'informations de qualité, le partage d'opinions, etc. qui mèneraient à une vision concertée du projet de politique. D'ailleurs, la vision proposée dans le Livre vert a-t-elle été développée en concertation avec tous les acteurs du milieu? Poser la question semble y répondre.

Recommandations :

- Ouvrir une seconde période de consultation publique, à défaut de prolonger celle-ci ou de l'avoir planifiée à un moment opportun;
- Redévelopper une vision, qui soit concertée, avec tous les acteurs du milieu.

F) ACCÈS AU SAVOIR

En ce qui concerne ce principe, le Livre vert énonce très peu le fait que c'est à l'école que les bases du métier doivent s'apprendre, en plus de formation pratique. Le métier d'agriculteur est essentiel au fonctionnement d'un état et doit être mieux valorisé dans la société. Ainsi, le contenu des cursus scolaires doit être en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les offres de formations pour assurer la relève et la diversification ou le perfectionnement des agriculteurs en exercice doivent être intensifiées, selon les recommandations faites au gouvernement par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Ceci en offrant des compensations financières pour subvenir aux besoins et assurer le remplacement sur l'exploitation. L'offre en matière de formations aux agriculteurs doit être plus accessible et diversifiée.

Le Livre vert énonce que plusieurs systèmes de contrôle et d'analyses seront mis en place pour assurer la qualité, l'innovation, la diversité des produits québécois. Cependant, il faut d'une part préciser la nature de ces analyses et d'autre part en diffuser les résultats. Une communication transparente pour tous les acteurs concernés par le projet doit devenir systématique dans les discussions et entre les parties prenantes, mais aussi avec le public. Ces orientations prévoient également l'augmentation des labels. Il n'en existe que deux actuellement et le gouvernement souhaite augmenter cette part de produits certifiés régionaux, locaux, respectueux de l'environnement, mais il serait juste de prévoir un contrôle de ces appellations. En effet, l'excès d'appellation ne sera en rien bénéfique pour le Québec et pour ses producteurs qui souhaitent bien faire. Le processus de reconnaissance ainsi que la charte du label ou de l'appellation doivent être accessibles. Les programmes existants comme Aliments du Québec ou Savoir-faire île d'Orléans ne doivent pas être oubliés et doivent être soutenus.

Un élément est également très important, c'est le respect du développement durable dans ses trois piliers fondamentaux. Il est clair dans le Livre vert que le gouvernement veut un engagement plus ferme des agriculteurs. Cependant, nous estimons qu'il faut pour cela sensibiliser et former dès les formations scolaires les agriculteurs à ce concept. Sans aide et sans support, la plupart des personnes concernées ne sauront pas par où commencer et les objectifs ne seront pas atteints. Nous pensons donc que le gouvernement doit prévoir les ressources humaines et financières nécessaires pour la sensibilisation spécifique du milieu agricole, de la transformation et de la distribution, sans oublier les consommateurs de tous âges. Un rapport sur l'évolution de cette démarche devrait être publié pour l'ensemble de la société à l'image de celui de la Loi sur le développement durable.

Enfin, le gouvernement doit se positionner quant à l'information et surtout la réglementation en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM), d'hormones de croissance et d'antibiotiques. En effet, toutes ces substances sont nocives pour la santé humaine et l'environnement. Il n'est pas concevable de distribuer des OGM ou un

quelconque additif sans en avertir le consommateur et sans avoir une politique stricte de contrôle. La traçabilité du produit doit être disponible en tout temps. Et il en est de même pour les produits étrangers. La recherche sur les OGM et notamment leur nocivité pour la santé humaine, l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité doit faire l'objet d'études sérieuses et publiées et de résultats concrets pour le consommateur comme pour les autorités.

Recommandations :

- Favoriser l'éducation et la formation de la relève des métiers du monde bioalimentaire. Adapter les cursus scolaires avec les besoins du marché;
- Offrir aux agriculteurs la possibilité de suivre des formations en leur offrant des compensations financières pour subvenir aux besoins et assurer le remplacement sur l'exploitation;
- Systématiser la communication transparente entre les parties prenantes et le public; préciser la nature des analyses et des systèmes de contrôle des produits et diffuser les résultats;
- Exercer un contrôle des nouvelles appellations qui se développe pour garder la spécificité des produits;
- Sensibiliser et former les agriculteurs en devenir et en exercice sur le développement durable et l'agriculture biologique;
- Prévoir les ressources humaines et financières nécessaires pour la sensibilisation spécifique du milieu agricole, de la transformation et de la distribution au développement durable;
- Rapprocher les filières et favoriser les échanges et la collaboration;
- Donner confiance dans les produits québécois et développer un marché intérieur de produits québécois;
- Le gouvernement doit se positionner quant à l'information et surtout la réglementation en matière d'OGM, d'hormones de croissance et d'antibiotiques;
- Rendre obligatoire l'étiquetage des aliments contenant des OGM;
- Développer ou soutenir des programmes de sensibilisation et d'éducation aux diverses facettes du monde bioalimentaire (métiers, modes de production, etc.);
- Conduire des études, par exemple sur l'évaluation des risques toxicologiques des pesticides, et rendre public les résultats des études.

G) SUBSIDIARITÉ

Le gouvernement doit avoir en main toutes les cartes pour mener à bien le Livre vert et par la suite la Loi. Cependant, son rôle ne doit pas excéder sa capacité réelle d'agir. Nous pensons qu'il est essentiel de donner à chacun la responsabilité de ses tâches. Qui d'autre qu'un agriculteur sait comment travailler la terre?

Le gouvernement doit s'entourer de toutes les personnes ressources capables de le conseiller au mieux de leurs connaissances. Chacun doit être libre de décider de son avenir tout en respectant les objectifs nationaux. Pour cela, il doit être soutenu dans ses décisions et avoir accès aux informations.

Le marché des produits québécois doit être fort et assurer une concurrence loyale des producteurs, transformateurs et distributeur. Pour cela, il faut mieux formaliser la mise en marché des produits agricoles des circuits courts en concertation avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Ceci doit redonner confiance aux métiers de la terre, de l'élevage et de la mer. Un agriculteur bien formé connaissant le marché et ayant une notoriété peut affronter l'avenir avec plus d'assurance et rendre le secteur plus fort. Ses méthodes de gestion et ses pratiques de fabrication ou transformation ou distribution doivent lui correspondre et le gouvernement doit le soutenir dans ses choix. Une plus grande responsabilisation de l'environnement de travail (ressources, localisation, cours d'eau, atmosphère) peut également servir de levier à la prise en compte des principes du développement durable. Un organisme de contrôle indépendant doit aussi voir le jour pour mieux encadrer la mise en place de la future Loi.

Le principe de subsidiarité devrait soulever l'éternel débat sur le problème de la syndicalisation agricole. Qu'une seule association, l'UPA, soit la seule alternative n'est pas raisonnable. De plus, cette association contrôle également le financement des fermes via la financière agricole, les assurances récolte, etc. Il devrait avoir diversification du pouvoir, permettre la liberté d'association syndicale et prévoir un système de financement extérieur à une seule organisation.

Les consommateurs pourraient aussi avoir leur mot à donner dans le monde bioalimentaire ou la gestion agricole. Ce n'est pas parce les « citoyens » en savent moins sur la réalité agricole qu'ils doivent être exclus du débat. Il faut compter sur l'intelligence collective et les savoirs diversifiés pour permettre des idées neuves et plus en phase avec la réalité.

Recommandations :

- Travailler en équipe multidisciplinaire;
- Soutenir les agriculteurs dans leurs choix de gestion et leur donner accès aux informations;

- Mieux formaliser la mise en marché des produits agricoles des circuits courts en concertation avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs;
- Responsabiliser les agriculteurs vis-à-vis de leur environnement de travail (ressources, localisation, cours d'eau, atmosphère) pour prendre en compte les principes du développement durable;
- Permettre la liberté d'association syndicale;
- Prévoir un système de financement extérieur à une seule organisation;
- Inclure différentes parties prenantes dans la gestion, comme par exemple les consommateurs.

H) COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Un marché intérieur plus fort ne fera que consolider l'exportation des produits pour ceux qui en ont fait le choix. Cependant, il faut éclaircir la façon dont cela va être fait et comment l'offre, tant à l'étranger qu'au Québec, respectera la demande. Le MAPAQ et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation (MDEIE) doivent agir de façon collatérale dans ce dossier pour coordonner les actions en faveur des produits du Québec et être le plus efficace possible. Il en est de même avec toutes les instances de contrôle des aliments du Québec et venant de l'étranger. Ainsi, la collaboration du MAPAQ et, notamment, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est essentielle et doit être transparente.

Le Québec manque de main-d'œuvre et selon les recommandations de la CAAAQ, il faut favoriser l'emploi d'immigrants qualifiés et améliorer les conditions de travail des saisonniers. Des négociations particulières pourraient être entamées pour trouver la meilleure option possible dans ce domaine. Le rôle du gouvernement est également de trouver des alliés également présents sur la scène internationale pour valoriser les produits régionaux. La promotion est essentielle pour développer un marché prometteur à l'étranger.

Ce Livre vert doit également servir de levier pour lever les cloisonnements entre les acteurs du milieu. Il faut rapprocher les filières et favoriser les échanges et la collaboration. Par exemple, et selon la CAAAQ, la Société des alcools du Québec (SAQ) aurait tout intérêt à distribuer le vin québécois ou les boissons alcoolisées régionales. Pour valoriser et rendre plus accessibles les produits régionaux du Québec, un effort doit être fait pour les distribuer dans les Centres pour la petite enfance (CPE), les écoles, les hôpitaux, les centres d'hébergement, les centres de détention, les hôtels, la restauration en général et dans les institutions. Le meilleur moyen pour donner confiance dans ces produits et développer un marché intérieur de produits québécois, c'est de donner l'accès au plus grand nombre de personnes. Ces produits, tout en

gardant leur spécificité, doivent convaincre de leur qualité, de leur goût, de leur bienfait pour la santé et pour l'environnement en étant en contact avec le public.

Recommandations :

- Faciliter l'accès au marché international (grosses exploitations comme les plus petites);
- Au niveau des ministères, agir de façon collatérale pour coordonner les actions et être le plus efficaces possible;
- Trouver un terrain d'entente, entre les instances provinciales, nationales et internationales, pour assurer la salubrité des produits québécois;
- Favoriser l'échange des résultats d'études entre les diverses instances (institutions, gouvernements, municipalités, etc.);
- Favoriser l'emploi d'immigrants qualifiés et améliorer les conditions de travail des saisonniers;
- Inciter le gouvernement fédéral à subvenir aux besoins des agriculteurs québécois;
- Trouver des alliés sur la scène internationale pour valoriser les produits régionaux.

I) PRÉVENTION

Ce principe reprend l'ensemble des points mentionnés plus haut, comme ceux qui suivront. En effet, le principe de prévention veut contrôler des risques connus de tous. L'envahissement de produits étrangers, les crises financières successives, la prévention de problèmes de santé publique, l'amélioration ou le maintien de la qualité des produits, la préservation de la biodiversité, la prise en compte des enjeux du développement durable pour lutter contre les conséquences des changements climatiques, la perte de biodiversité, la crise alimentaire, la mauvaise répartition des richesses agricoles, etc. sont tous des risques que l'agriculture côtoie tous les jours.

Pour pallier à cela, le marché doit être fort. Il doit générer des revenus et les maintenir à un bon niveau, mais il doit surtout rendre fiers les Québécois et Québécoises. Ce n'est pas qu'une question de marché et d'argent. Il faut à tout prix garder l'authenticité des régions du Québec et des Hommes qui en font l'originalité. Le produit québécois doit avoir autant d'importance qu'un produit canadien ou européen, mais son identification doit permettre au consommateur de faire le bon choix.

L'agriculteur, le transformateur ou le distributeur doivent pouvoir vivre de leur production sans devenir esclave d'un marché toujours plus gourmand et exigeant. Les

jeunes sont également la source de la survie du métier, c'est une source d'inquiétude pour bon nombre d'exploitations. L'aide à la formation et un meilleur accès aux formations pour les jeunes qui veulent débiter doivent être reconnus et diversifiés.

Recommandations :

- Force du marché pour passer au travers des crises économiques, sociales et environnementales. Il doit générer des revenus et les maintenir à un bon niveau pour tous les types d'exploitations;
- Garder l'authenticité des régions du Québec et des Hommes qui en font l'originalité;
- Offrir de l'aide pour l'accès à la formation pour les jeunes.

J) PRÉCAUTION

Tous les risques ne sont pas connus. Les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'évolution du commerce mondial et la sécurité du marché québécois, les besoins et coût de l'énergie, les avancées de la science sont autant d'incertitudes (pour ne nommer que celles-ci) qui ne doivent pas entraver les mesures de protection.

Garder l'œil ouvert, conduire des études et donc donner accès à plus d'information, de formation et d'expertise sont des clés pour faire face à ces inconnues. Les catastrophes naturelles sont aujourd'hui fréquentes et imprévisibles, cependant la protection des revenus agricoles et une intervention adaptée doivent être prévues, selon la CAAAQ. Le gouvernement fédéral doit aussi subvenir aux besoins des agriculteurs québécois.

Rappelons que ce principe stipule que l'absence de certitude absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Ces propos sont sans équivoque par rapport à l'utilisation d'OGM et de pesticides sur notre territoire.

Recommandations :

- Donner accès à plus d'information, de formation et d'expertise;
- Conduire des études et publier leurs résultats;
- Développer des partenariats qui permettent de faire face aux inconnues;
- Prioriser l'agriculture biologique et la supporter davantage.

K) PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Livre vert met l'accent sur l'importance de l'héritage culturel qui est lié à la production et la consommation des aliments. Cet héritage se présente sous plusieurs formes, soit l'alimentation, le savoir-faire des producteurs et transformateurs, l'utilisation des terres agricoles et même sous la forme de la génétique des cultures (végétales et animales), qui ont été développées pour notre climat nordique au cours des siècles derniers.

Notre patrimoine ne se limite pas à la production d'un terroir alimentaire. D'ailleurs, la valorisation du savoir-faire de nos artisans alimentaires est un complément important aux produits du terroir. C'est un héritage qui doit non seulement être mis en valeur, mais également être partagé et diffusé aux nouvelles générations pour assurer la pérennité de ce patrimoine culturel, tout en favorisant un rapprochement entre les citoyens urbains et l'univers de la production alimentaire.

Ce rapprochement entre les citoyens et leur héritage agricole permettrait certainement de s'attarder à la problématique de l'étalement urbain et son impact sur la disparition de terres agricoles. Les schémas d'aménagement urbain devraient prendre en compte certains critères de protection ou valorisation du patrimoine agricole, pour soit en favoriser son accessibilité, sa revitalisation ou sa réhabilitation.

La protection du patrimoine agricole pourrait être un élément de rapprochement entre les producteurs et les consommateurs. Il est encore temps de se souvenir d'où proviennent les aliments qui composent notre assiette. En restaurant le lien entre les consommateurs et les producteurs, en favorisant une agriculture de proximité, périurbaine ou urbaine et en valorisant le partage du savoir-faire, il est possible de protéger le patrimoine alimentaire québécois et de lui redonner sa juste valeur.

Recommandations :

- Intégrer la protection du patrimoine agricole dans les processus de gestion intégrée, tels que les schémas d'aménagement ou la gestion par bassin versant;
- Valoriser la transmission et la protection du savoir-faire traditionnel agricole par des appellations d'origine contrôlées (AOC);
- Se doter de plus de ressources afin de contrôler ces AOC;
- Restaurer le lien entre le milieu agricole et le milieu urbain, par exemple avec une promotion de l'agriculture de proximité, périurbaine ou urbaine, un assouplissement de la réglementation du zonage agricole, le partage ou la diffusion du savoir-faire, etc.

L) PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le rapport de la CAAAQ affirmait que la « diversité biologique riche procure des avantages qui passent souvent inaperçus [...]. En plus de protéger les ressources naturelles [...], la biodiversité favorise les processus naturels nécessaires à la production agricole : pollinisation, décomposition de la matière organique du sol, lutte naturelle contre certains parasites, etc. »

Les espèces vivantes jouent un rôle important dans la santé d'un écosystème. Les services écologiques qu'ils peuvent rendre sont très nombreux, comme le mentionnait la CAAAQ dans son rapport. De plus, une forte diversité dans une culture la rend moins vulnérable aux aléas climatiques, aux maladies et aux parasites. En valorisant la diversité plutôt que la monoculture, le Livre vert devrait, par la même occasion, prendre plus en compte l'immense potentiel génétique des espèces animales et végétales adaptées au climat boréal québécois.

La diversité biologique contribue également à améliorer la qualité de vie du consommateur et même celle de l'agriculteur. En augmentant la variété de produits dans l'assiette, on développe le goût et l'intérêt du consommateur pour les nombreux bienfaits de nos aliments. Cela leur permet de repartir à la découverte de nouvelles variétés et à la redécouverte des secrets bien gardés de notre environnement boréal. Ces nouveaux produits sont une clé pour mettre de l'avant la spécificité québécoise dans les produits alimentaires ici ou à l'étranger.

La biodiversité peut se développer, mais elle peut également disparaître. L'agriculture industrielle a limité la variété des semences disponibles. C'est une perte nette au niveau de la biodiversité génétique, en plus de représenter un danger potentiel en cas d'épidémie. Il faudrait encourager la diversité des semences, pas uniquement en termes de productivité mais aussi en termes d'adaptation aux zones climatiques et dans un objectif de préservation et d'utilisation du patrimoine génétique. Pour ce qui est des monocultures, elles n'ont pas d'avantages environnementaux. Par exemple, les vastes étendues agricoles sont des zones à forte érosion des sols, surtout lorsqu'ils sont à nus.

Nombreuses sont les variétés de légumes dits « traditionnels » qui ont disparu ou presque du paysage alimentaire québécois. Ces variétés ont souvent un goût et un apport nutritif qui diffèrent du légume actuel. Ces variétés devraient être remises au goût du jour ou du moins en accord avec le principe précédent pour être sauvegardées dans une banque de semences. La perte de biodiversité se vit également dans le monde des pêcheries. La surpêche et certains instruments de pêche causent des ravages dans les populations et peuvent mener à la disparition de certaines espèces, le meilleur exemple étant probablement la morue de l'Atlantique.

Il est également important de préserver un paysage agricole favorable au maintien, ou à la réapparition, de la biodiversité locale. Les espèces végétales et animales vivantes et chassant sur un territoire agricole doivent réapparaître dans le paysage agricole. Ces espèces ont un rôle de préservation et de contrôle des envahisseurs.

La préservation de la biodiversité passe également par le contrôle de l'utilisation des différents intrants chimiques utilisés à outrance. Ces produits ont un impact destructeur sur la faune et la flore locale. Ce point rejoint le principe de santé et qualité de vie.

Recommandations :

- Promouvoir et favoriser le développement des cultures rares, traditionnelles, mais également nouvelles (et qui sont prouvées, hors de tout doute, ne pas être dangereuses pour la biodiversité actuelle et naturelle);
- Développer une culture plurielle et écosystémique;
- Continuer à soutenir le développement de filiales biologiques;
- Monter une banque de semences traditionnelles;
- Améliorer les pratiques de pêche par une certification des bonnes pratiques (Marine Stewardship Council, pêche durable) ou une sensibilisation des parties prenantes;
- Apporter un soutien à la recherche et au développement de nouvelles variétés ou mode de production mettant en valeur la biodiversité;
- Préserver le paysage agricole;
- Contrôle de l'utilisation d'intrants chimiques.

M) RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

L'agriculture ou la pêche est un mode d'exploitation particulier d'un écosystème. L'être humain cultive ou prélève des espèces vivantes afin de se nourrir. Ces êtres vivants font partie d'un écosystème qui rassemble les relations entre ceux-ci et les constituants non vivants.

Les activités alimentaires de l'être humain ont un impact sur les écosystèmes. C'est également un moyen d'occuper le territoire et de le dynamiser. C'est d'ailleurs un des objectifs de la stratégie du MAPAQ. Toutefois, le Livre vert n'exprime pas les moyens pour occuper le territoire tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. La monoculture ou la surpêche sont des exemples d'activités continues qui ont des répercussions importantes sur leur milieu.

Le gouvernement met déjà en œuvre une gestion intégrée par bassin versant. Ce type de gestion « doit tenir compte de tout ce qui se passe dans le bassin versant, incluant autant les activités naturelles que les activités humaines » (MDDEP). La production et la transformation bioalimentaires sont des enjeux autant locaux que

régionaux et devraient être gérés en fonction d'une approche écosystémique, telle que la gestion par bassin versant.

Ainsi, il est possible de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes liés aux interrelations entre le milieu agricole et son environnement puis de trouver des solutions s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Cette approche de gestion permet également de mieux établir les priorités d'action en tenant compte des impacts cumulatifs sur les écosystèmes. Le milieu alimentaire, par ses activités, doit devenir une des parties prenantes dans cette gestion intégrée. La collaboration des agriculteurs et des pêcheurs est essentielle pour obtenir une agriculture multifonctionnelle et en faveur de la protection des écosystèmes.

Recommandations :

- Privilégier une gestion intégrée des territoires agricoles et maritimes par une approche par bassin versant;
- Protéger et valoriser les patrimoines écologiques.

N) PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Le Livre vert place le consommateur au centre de la nouvelle politique. Par son mode de consommation, celui-ci prend position et influence les modes de production alimentaire. C'est le consommateur qui dicte les modes alimentaires et les aspects environnementaux, sociaux et économiques à prendre en compte lors de la production. En augmentant la demande pour des produits de proximité, biologiques et sans emballage, l'offre devra suivre la tendance.

Comme le consommateur devient de plus en plus informé, le producteur doit lui aussi devenir mieux informé pour répondre aux demandes de leurs clients. Cette politique bioalimentaire essaie de tenir compte des nouvelles exigences des consommateurs, particulièrement en ce qui concerne l'environnement. À ce sujet, la CAAAQ recommande de favoriser le développement d'un commerce de proximité entre le producteur et le consommateur. Ce type de commerce valorise la relation producteur-client et permet aux premiers d'être à l'écoute des besoins et des désirs des deuxièmes pour y répondre avec célérité.

Il ne faut pas oublier qu'une production responsable implique non seulement un souci de l'environnement, mais aussi des préoccupations sociales (tant pour les humains que pour la faune et la flore). Encore une fois, si le Livre vert projette que « les entreprises bioalimentaires se démarqueront sur les marchés grâce à leur image de marque "verte" », il faut faire attention à ne pas tomber dans l'écoblanchiment (*greenwashing*).

La responsabilisation des producteurs comme des consommateurs passe aussi par la sensibilisation et l'éducation.

Recommandations :

- Développer le commerce de proximité;
- Supporter des campagnes d'information, par exemple sur le commerce équitable, l'agriculture biologique, les 3RV, les 3NJ et en développer de nouvelles (campagnes de sensibilisation accessible aux adultes et aussi aux jeunes) ;
- Ajouter des critères d'écoconditionnalité (par exemple, récompenser les efforts de consommation minimale de ressources) et de responsabilité sociale dans les programmes;
- Faire une évaluation d'impacts sociaux;
- Sensibiliser les consommateurs à leur pouvoir d'influence par leurs achats de produits responsables;
- Soutenir les producteurs et les transformateurs dans les processus de gestion environnementale.

O) POLLUEUR-PAYEUR

Le Livre vert ne parle pas d'une taxe mise en place pour inciter les plus grosses exploitations, souvent gourmandes d'intrants chimiques et de ressources naturelles, à réduire les quantités utilisées et introduites dans la terre. Les dommages causés par l'utilisation de ces produits doivent être compensés pour préserver la santé et la qualité de vie des agriculteurs et plus largement de la population, préserver la biodiversité, mais aussi préserver la santé des terres agricoles du Québec et donc, de la prospérité du secteur. Un incitatif financier progressif devrait être installé conjointement à un accès facilité à l'information pertinente pour entamer un changement vers une agriculture raisonnée ou biologique. Il est clair que l'incitatif seul provoquera un élan de contestation et ne fera pas progresser l'agriculture intensive.

L'approche de l'écoconditionnalité est une solution envisagée, mais ne permet pas de répondre à tous les problèmes, particulièrement lorsque la plus value n'est pas vérifiée. Le rapport du CAAAQ mettait en évidence certaines iniquités entre le producteur concernant la mise en œuvre du programme d'écoconditionnalité existant. Ces iniquités peuvent devenir un facteur démotivant. La mise en place de programmes de soutien, écoconditionnel ou non, devrait être équitable, offrir une plus value économique, sociale et environnementale et devrait être accompagnée d'un programme de suivi efficace.

Les transformateurs et les consommateurs ont également un rôle à jouer dans ce principe. Le premier devrait être responsable de l'emballage de son produit. Le suremballage est une source importante de production de déchets qui bien souvent ne peuvent être recyclés ou valorisés et qui engendrent des coûts importants dans la disposition de ces déchets. Dans le même ordre d'idée, le consommateur devrait devenir plus conscient des impacts de sa consommation de produits transformés tant au niveau de sa santé et qualité de vie que des impacts liés à la disposition de produits qu'il consomme.

Recommandations :

- Taxe verte;
- Soutien à la transition vers une agriculture raisonnée ou biologique;
- Étendre le concept de l'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière à plus d'un aspect;
- Effectuer un suivi efficace des actions exigées par les programmes d'aide écoconditionnel;
- Valoriser l'amélioration des performances dans les programmes d'aide écoconditionnel;
- Valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales et des pêcheries;
- Élargir la consigne à différents contenants pouvant être réutilisés;
- Inciter les transformateurs à réduire le volume utilisé d'emballage par un moyen législatif ou économique.

P) INTERNALISATION DES COÛTS

Le principe d'internalisation des coûts dit que « la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout le cycle de vie... ». Le Livre vert ne fait pas mention de cet aspect du développement durable.

Il est vrai que cela peut être difficile, particulièrement dans un contexte économique mondial où les produits québécois se retrouvent en compétition avec des produits provenant de partout dans le monde et souvent à prix moindre. Toutefois, ce principe ne se limite pas seulement à l'aspect financier. Il peut être pris en compte par une explicitation des coûts environnementaux ou sociaux des produits. Un bel exemple est la fiche de la valeur nutritive sur un produit. Cette étiquette internalise les risques ou les bienfaits d'un produit sur la santé et laisse à la discrétion du consommateur d'en prendre compte ou non. Cette approche peut être faite pour d'autres aspects environnementaux, par exemple l'empreinte carbone, l'utilisation d'OGM ou les produits équitables.

Recommandations :

- Afficher l'empreinte carbone;
- Obliger l'étiquetage des aliments contenant des OGM;
- Effectuer un contrôle sur les appellations et les certifications des producteurs et distributeurs;
- Effectuer des analyses de cycle de vie sur les produits alimentaires pour permettre au consommateur d'avoir l'heure juste sur l'impact des produits qu'il consomme.

4/ CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

Nous avons quelques raisons de croire que cette politique n'a pas été élaborée en faisant une prise en compte des 16 principes de développement durable. Nous recommandons donc que la deuxième mouture du Livre vert en prennent compte par un exercice rigoureux et documenté, en utilisant l'outil prévu à cet effet et que l'équipe de travail le réalisant soit multidisciplinaire. Nous recommandons également que les 16 principes de développement durable soient intégrés aux programmes de mise en œuvre qui suivront. En ce sens, ils devraient être intégrés aux programmes lors de leur élaboration et la grille de sélection des projets devrait également les intégrer afin que les projets retenus aient une portée plus englobante et soit de meilleure qualité.

Toutes ces recommandations sont essentielles, mais non exhaustives, à l'aboutissement d'une politique alimentaire respectueuse de l'ensemble de la chaîne humaine qui compose ce secteur, vital à toute société. La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et la considération de leurs avis et de leurs perspectives d'avenir est un processus élémentaire pour une politique d'une telle envergure.

L'APECQ, par ce document, veut soutenir l'initiative du gouvernement tout en lui rappelant qu'il est question d'hommes et de femmes, ici, maintenant et de tous âges, de générations futures, de rentabilité et d'avenir, mais également de qualité de santé, d'équité, de qualité de vie, de solidarité sociale et de respect de l'environnement.

RÉFÉRENCES

CAAAQ, www.caaag.qouv.qc.ca, consulté du 12 au 24 août 2011

Guide pour la prise en compte des principes de développement durable, MDDEP, www.mddep.qouv.qc.ca/developpement/outils/guide-principesdd.pdf

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, MDDEP, www.mddep.qouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm, consulté le 22 août 2011

Loi sur le développement durable, www2.publicationsduquebec.qouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF

Mesures de réduction de l'exposition aux pesticides dans les aliments, INSPQ, www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1166_MesuresReducPesticidesAliments_Synthese.pdf

Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines, INSPQ, www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1170_RelAgriculQualiteVieCommuRuraPeriurbain_Synthese.pdf

ANNEXE 1 – RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Voici un recueil des recommandations formulées, pour les 16 principes de développement durable, au cours du document

- Conduire plus d'études comparatives sur les effets sur la santé de différentes méthodes de production et publier les résultats;
- Prendre en compte la qualité de vie des producteurs et de leurs communautés;
- Faire davantage de surveillance de résidus de pesticides et publier toutes les données de surveillance (celles déjà obtenues et celles à venir) ;
- Encourager davantage l'agriculture biologique, la gestion intégrée des ennemis et les modes de production prouvés sans risque pour la santé (programmes, subventions, crédits d'impôt, etc.) ;
- Attendre la publication de la collection complète des six rapports de l'INSPQ avant la rédaction finale de la politique et prendre en compte leurs recommandations;
- Rendre plus accessibles les produits biologiques;
- Rendre plus accessibles les aliments sains et de qualité;
- Démarginaliser l'agriculture biologique;
- Valoriser les emplois relatifs au monde agroalimentaire en misant sur l'acceptabilité sociale;
- Différencier l'aide selon différents facteurs (type de production, taille de l'entreprise, région géographique) ;
- Ouvrir une seconde période de consultation publique, à défaut de prolonger celle-ci ou de l'avoir planifiée à un moment opportun;
- Redévelopper une vision, qui soit concertée, avec tous les acteurs du milieu;
- Intégrer davantage de critères d'écoconditionnalité aux programmes, comme par exemple le morcellement des terres ;
- Mettre sur pied des programmes permettant de respecter les critères d'écoconditionnalité ;
- Conduire des études et rendre publics les résultats;

- Intégrer l'achat local et un mode de production plus respectueux de l'environnement dans les critères d'achat des produits alimentaires destinés au réseau de l'État;
- Développer des indicateurs mesurant l'impact de la rentabilité, de la prospérité et de l'efficacité économiques sur l'environnement, la santé, l'équité et les collectivités;
- Assurer tant la rentabilité que la prospérité économique des projets;
- Ouvrir une seconde période de consultation publique, à défaut de prolonger celle-ci ou de l'avoir planifiée à un moment opportun;
- Favoriser l'éducation et la formation de la relève des métiers du monde bioalimentaire. Adapter les cursus scolaires avec les besoins du marché;
- Offrir aux agriculteurs la possibilité de suivre des formations en leur offrant des compensations financières pour subvenir aux besoins et assurer le remplacement sur l'exploitation;
- Systématiser la communication transparente entre les parties prenantes et le public; préciser la nature des analyses et des systèmes de contrôle des produits et diffuser les résultats;
- Exercer un contrôle des nouvelles appellations qui se développe pour garder la spécificité des produits;
- Sensibiliser et former les agriculteurs en devenir et en exercice sur le développement durable et l'agriculture biologique;
- Prévoir les ressources humaines et financières nécessaires pour la sensibilisation spécifique du milieu agricole, de la transformation et de la distribution au développement durable;
- Rapprocher les filières et favoriser les échanges et la collaboration;
- Donner confiance dans les produits québécois et développer un marché intérieur de produits québécois;
- Le gouvernement doit se positionner quant à l'information et surtout la réglementation en matière d'OGM, d'hormones de croissance et d'antibiotiques;
- Rendre obligatoire l'étiquetage des aliments contenant des OGM;
- Développer ou soutenir des programmes de sensibilisation et d'éducation aux diverses facettes du monde bioalimentaire (métiers, modes de production, etc.);

- Conduire des études, par exemple sur l'évaluation des risques toxicologiques des pesticides, et rendre public les résultats des études;
- Travailler en équipe multidisciplinaire;
- Soutenir les agriculteurs dans leurs choix de gestion et leur donner accès aux informations;
- Mieux formaliser la mise en marché des produits agricoles des circuits courts en concertation avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs;
- Responsabiliser les agriculteurs vis-à-vis de leur environnement de travail (ressources, localisation, cours d'eau, atmosphère) pour prendre en compte les principes du développement durable;
- Permettre la liberté d'association syndicale;
- Prévoir un système de financement extérieur à une seule organisation;
- Inclure différentes parties prenantes dans la gestion, comme par exemple les consommateurs;
- Faciliter l'accès au marché international (grosses exploitations comme les plus petites);
- Au niveau des ministères, agir de façon collatérale pour coordonner les actions et être le plus efficaces possible;
- Trouver un terrain d'entente, entre les instances provinciales, nationales et internationales, pour assurer la salubrité des produits québécois;
- Favoriser l'échange des résultats d'études entre les diverses instances (institutions, gouvernements, municipalités, etc.);
- Favoriser l'emploi d'immigrants qualifiés et améliorer les conditions de travail des saisonniers;
- Inciter le gouvernement fédéral à subvenir aux besoins des agriculteurs québécois;
- Trouver des alliés sur la scène internationale pour valoriser les produits régionaux;
- Force du marché pour passer au travers des crises économiques, sociales et environnementales. Il doit générer des revenus et les maintenir à un bon niveau pour tous les types d'exploitations;

- Garder l'authenticité des régions du Québec et des Hommes qui en font l'originalité;
- Offrir de l'aide pour l'accès à la formation pour les jeunes;
- Donner accès à plus d'information, de formation et d'expertise;
- Conduire des études et publier leurs résultats;
- Développer des partenariats qui permettent de faire face aux inconnues;
- Prioriser l'agriculture biologique et la supporter davantage;
- Intégrer la protection du patrimoine agricole dans les processus de gestion intégrée, tels que les schémas d'aménagement ou la gestion par bassin versant;
- Valoriser la transmission et la protection du savoir-faire traditionnel agricole par des appellations d'origine contrôlées (AOC);
- Se doter de plus de ressources afin de contrôler ces AOC;
- Restaurer le lien entre le milieu agricole et le milieu urbain, par exemple avec une promotion de l'agriculture de proximité, périurbaine ou urbaine, un assouplissement de la réglementation du zonage agricole, le partage ou la diffusion du savoir-faire, etc. ;
- Promouvoir et favoriser le développement des cultures rares, traditionnelles, mais également nouvelles (et qui sont prouvé, hors de tout doute, ne pas être dangereuses pour la biodiversité actuelle et naturelle);
- Développer une culture plurielle et écosystémique;
- Continuer à soutenir le développement de filiales biologiques;
- Monter une banque de semences traditionnelles;
- Améliorer les pratiques de pêche par une certification des bonnes pratiques (Marine Stewardship Council, pêche durable) ou une sensibilisation des parties prenantes;
- Apporter un soutien à la recherche et au développement de nouvelles variétés ou mode de production mettant en valeur la biodiversité;
- Préserver le paysage agricole;
- Contrôle de l'utilisation d'intrants chimiques;
- Privilégier une gestion intégrée des territoires agricoles et maritimes par une approche par bassin versant;

- Protéger et valoriser les patrimoines écologiques;
- Développer le commerce de proximité;
- Supporter des campagnes d'information, par exemple sur le commerce équitable, l'agriculture biologique, les 3RV, les 3NJ et en développer de nouvelles (campagnes de sensibilisation accessible aux adultes et aussi aux jeunes) ;
- Ajouter des critères d'écoconditionnalité (par exemple, récompenser les efforts de consommation minimale de ressources) et de responsabilité sociale dans les programmes;
- Faire une évaluation d'impacts sociaux;
- Sensibiliser les consommateurs à leur pouvoir d'influence par leurs achats de produits responsables;
- Soutenir les producteurs et les transformateurs dans les processus de gestion environnementale;
- Taxe verte;
- Soutien à la transition vers une agriculture raisonnée ou biologique;
- Étendre le concept de l'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière à plus d'un aspect;
- Effectuer un suivi efficace des actions exigées par les programmes d'aide écoconditionnel;
- Valoriser l'amélioration des performances dans les programmes d'aide écoconditionnel;
- Valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales et des pêcheries;
- Élargir la consigne à différents contenants pouvant être réutilisés;
- Inciter les transformateurs à réduire le volume utilisé d'emballage par un moyen législatif ou économique;
- Afficher l'empreinte carbone;
- Obliger l'étiquetage des aliments contenant des OGM;
- Effectuer un contrôle sur les appellations et les certifications des producteurs et distributeurs;

- Effectuer des analyses de cycle de vie sur les produits alimentaires pour permettre au consommateur d'avoir l'heure juste sur l'impact des produits qu'il consomme.